



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 8 septembre 2026

Enseignement agricole : la ministre de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire, Annie Genevard, lance le programme national d'orientation et de découverte des métiers du vivant (PNOD)

Ce 8 septembre, la ministre de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire lance, en présence du ministre de l'Éducation nationale, le programme national d'orientation et de découverte des métiers du vivant (PNOD). Son ambition : permettre à chaque jeune de mieux connaître les métiers du vivant et les formations qui y conduisent, pour renouveler les générations agricoles.

Prévu par la loi du 24 mars 2025 d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture (LOSARGA) le PNOD vise à multiplier les occasions de découvrir concrètement les métiers et formations du monde agricole face au défi du renouvellement des générations. De l'agriculture à l'agroalimentaire, de la forêt au paysage, de l'environnement à la santé animale ou à l'aquaculture, les métiers du vivant offrent de nombreuses perspectives professionnelles, mais restent encore insuffisamment connus des jeunes et de leurs familles.

Mieux coordonner pour mieux agir

Le PNOD ne part pas d'une feuille blanche. Partout en France, les établissements d'enseignement, les professionnels, les collectivités et les acteurs de l'orientation conduisent déjà de nombreuses actions pour faire découvrir les métiers du vivant. Le programme vise à mettre ces initiatives en cohérence, renforcer les coopérations et diffuser les actions qui ont fait leurs preuves.

Cette dynamique repose sur la mobilisation de l'ensemble de l'écosystème de l'enseignement agricole, aux côtés, notamment, de l'Éducation nationale, des acteurs de l'orientation et de l'emploi et des filières professionnelles. Elle a vocation à se décliner au plus près des territoires, en associant les acteurs locaux autour d'actions communes.

Des actions concrètes pour faire découvrir les métiers du vivant

Ce programme repose sur une volonté claire : inciter les jeunes à découvrir les métiers du vivant dans chaque territoire grâce à des initiatives locales et à la volonté du milieu agricole de les attirer. C'est pourquoi :

- une enveloppe nationale de 500 000 euros permettra d'accompagner environ 50 projets territoriaux en faveur de l'attractivité des métiers et des formations du vivant ;
- un Tour de France des dynamiques régionales permettra par ailleurs d'aller chercher et encourager les initiatives là où elles naissent ;
- un prix national est créé afin de distinguer les meilleures initiatives portées par des élèves ambassadeurs de l'enseignement agricole.

La découverte de ce milieu doit être portée par les professionnels de l'éducation et de l'emploi afin de créer de réelles vocations. Ainsi, parmi les premières actions à mettre en place figurent le développement des stages, immersions et mini-stages, le renforcement des liens entre établissements scolaires et professionnels, ou encore le renforcement des coopérations avec les acteurs de l'emploi et de l'insertion.

Le PNOD fixe donc des objectifs précis à horizon 2030 : la mise en place de 10 000 offres de stage de 3^{ème} et de seconde dans le milieu agricole et agroalimentaire et la création de 75 classes de mentorat entre un élève de l'enseignement agricole et une entreprise.

Ce programme s'adresse ainsi aux jeunes, de l'école élémentaire à l'enseignement supérieur, mais également à tous ceux qui les accompagnent dans leurs choix : familles, équipes éducatives, professionnels de l'orientation, maîtres de stage et d'apprentissage et acteurs de l'insertion et de l'emploi.

« Face au défi du renouvellement des générations, nous devons permettre à davantage de jeunes de découvrir les métiers essentiels à l'avenir de notre pays. Le programme national d'orientation et de découverte des métiers du vivant a une ambition simple : donner à chacun les moyens de mieux connaître ces métiers, les perspectives qu'ils offrent et les formations qui y conduisent, pour permettre aux jeunes de construire une orientation choisie ».

Annie Genevard
Ministre de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire

Contacts presse

Service de presse d'Annie Genevard
Tél : 01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère
Tél : 01 49 55 60 11
ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture,
de l'Agro-alimentaire
et de la Souveraineté alimentaire
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr
@Agri_Gouv